

Depuis sa création, l'Europe n'a eu de cesse de défendre les minorités européennes. Elle a mis en place une politique constante pour permettre cette reconnaissance bien souvent avant tout culturelle. Les relations économiques entre Etats ont créé aussi des liens d'interdépendance visant à atténuer l'intérêt d'un séparatisme intraétatique tout en permettant d'envisager des autonomies plus ou moins importantes au sein de l'Europe. Ces possibilités avaient, me semble-t-il, pour objectif de construire une Europe diverse tout en organisant l'affaiblissement des Etats historiques qui se sont bien souvent constitués historiquement par la soumission de minorités. Il est intéressant de constater aujourd'hui la prudence de cette Union européenne face au séparatisme catalan.

Cependant, après l'Ecosse et son référendum sur l'indépendance, la Catalogne devient aujourd'hui un nouvel exemple de cette volonté à se dissocier d'un projet national au profit d'un projet régional à vocation nationaliste tout en voulant rester dans l'Europe. Rejetant le fonctionnement des institutions démocratiques, refusant d'appliquer la loi, sans toutefois s'engager dans des opérations de violence terroriste comme cela s'est passé au pays basque, les séparatistes catalans ont choisi la non-violence mais aussi le non-respect des lois de l'Etat espagnol pour faire valoir leurs revendications nationalistes.

Or, la référence à la démocratie impose le respect des lois en vigueur surtout si elles sont constitutionnelles et initialement acceptées. Pour contraindre « démocratiquement » un gouvernement à accepter une revendication, ce jeu provocateur des opposants, que la cause soit nationaliste ou sociale, emploie les modes d'action qui s'appuient sur les failles du système démocratique.

Notamment, il s'agit aujourd'hui de provoquer les incidents afin de jeter le discrédit sur les institutions et les forces chargées de faire appliquer la légalité. Ensuite l'instrumentalisation des incidents en suscitant l'émotion vise à mobiliser, à condamner et se victimiser. L'exemple catalan est significatif avec toutes ces « bonnes personnes » condamnant les « violences policières » qui ne sont que la réponse à des provocations violentes instrumentalisées.

Ce mode d'action insidieux, subversif, s'abritant derrière l'apparence de la non-violence met en danger aujourd'hui les démocraties notamment européennes qui ne cessent de condamner tout acte de violence et toute violence légale de l'Etat. Cette instrumentalisation de la non-violence qui peut s'appeler aussi « désobéissance civile », inhibe les dirigeants élus qui hésitent à rétablir l'ordre et favorisent ainsi les minorités au détriment d'une majorité.

Le cas catalan montre aussi un rejet certes de toute autorité supérieure au nom d'intérêts particuliers, mais aussi une forme d'égoïsme et le recentrage des solidarités. La Catalogne représente 20% du PIB espagnol et ne veut pas soutenir économiquement par exemple les régions plus pauvres de l'Espagne, oubliant qu'elle est extrêmement dépendante du soutien financier de l'Etat espagnol. Ce refus de solidarité se retrouve dans d'autres régions européennes favorisant des revendications de minorités ou de régions par rapport à un ensemble, refusant l'idée de nation agrégative au profit de nation « ethnique » ou « régionale ».

Cet éclatement possible des Etats historiques peut devenir source d'affrontements sinon de guerre. Certes, le séparatisme dans un Etat européen ne serait sans doute pas réprimé comme

dans le passé par les armes. Bien que... Cependant, si une volonté séparatiste jugée illégitime dans un Etat démocratique persiste, créant des troubles de plus en plus graves pour le fonctionnement des institutions, quel choix reste-t-il à un gouvernement sinon soit d'accepter ce séparatisme, soit de le réprimer ? Dans tous les cas, il y va à la fois de la crédibilité du gouvernement et de la survie de l'Etat. A ce titre, un roi ou un président de la République, symboles du maintien de l'unité nationale, ont le devoir d'exprimer leur fermeté « rassemblante » lorsque cela est nécessaire.

La crise catalane montre aujourd'hui qu'un gouvernement peut rester dans la légalité tout en appliquant avec fermeté la loi commune. Tout n'est certes pas résolu aujourd'hui. Les modes d'actions des séparatistes catalans peuvent être imaginatifs et il faudra les observer avec attention. Cependant, deux enseignements méritent à mon avis d'être retirés de cette situation.

La première est la place que l'on donne à une langue régionale. Qu'elle soit enseignée en option dans les écoles de la République, pourquoi pas pour respecter les identités. L'imposer ou en faire une langue dominante par exemple le français, certainement pas. La sédition catalane montre le danger de laisser une langue minoritaire dans un Etat devenir une langue dominante au détriment de la langue nationale. Aucune aide de l'Etat, sinon sa compromission, ne peut être acceptée. L'exemple corse mérite d'être médité.

La seconde s'appuie sur les limites données aux pouvoirs de police. L'exemple de la police catalane montre qu'une police nationale est une nécessité et que toute police locale doit non seulement être contrôlée mais limitée dans ses prérogatives. Cela signifie aussi qu'il faut empêcher toute régionalisation des forces de sécurité par un recrutement et une affectation dans la région d'origine, comme le fait d'ailleurs la gendarmerie.

Enfin, il reste une interrogation : l'armée espagnole dont le roi est le chef suprême est-elle en mesure d'intervenir moralement et physiquement notamment en cas d'usure des forces de sécurité intérieure ? Dans une démocratie du XXI<sup>e</sup> siècle, cette question mérite d'être évoquée non seulement à la lumière des règles nationales mais aussi européennes, notamment avec le poids - excessif à mon avis - qui est donné à la Cour européenne des droits de l'homme.